



RENTREE SEPTEMBRE 2019

MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE A DOMICILE

Apprendre un métier en 1 an

Débouchés

Le titulaire de la Mention Complémentaire « Aide à Domicile » exerce les fonctions d'Auxiliaire de Vie Sociale auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées. Il est salarié d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile. Il peut aussi exercer dans des structures médico-sociales accueillant des personnes dépendantes.

Admission

Cette formation est ouverte aux élèves titulaires de CAP ATMFC, Petite Enfance ou d'un BEP ASSP. Ils sont admis après l'examen d'un dossier d'inscription.

Profil souhaité

- Esprit d'initiative,
- Résistance physique et nerveuse,
- Respect des autres,
- Forte motivation,
- Bon relationnel
- Disponible et discret

**Retour des dossiers
d'inscription avant le
21 JUIN 2019.**

Accueil

- Scolarité gratuite.
 - Externat
 - Demi-pension
 - Facilités d'accès
- Métro : Pointe du lac (ligne 8)
Bus 281 et 393

**LYCEE GUTENBERG
16/18, RUE SAUSSURE
94044 CRETEIL**

TÉL : 01.45.13.26.80

FAX : 01.49.56.03.64

ce.0941930m@ac-creteil.fr



Horaires de cours par matière

- Sciences médico-sociales 10,5h
- Physiopathologie 2,5h
- Technologie et techniques d'aide sanitaire 2,5h
- Techniques de manutention des personnes à mobilité réduite 2h
- Techniques de développement, de maintien de l'autonomie et d'animation 4h
- Techniques d'alimentation 3h
- Technologie du logement et techniques d'entretien du cadre de vie 2h
- Techniques de gestion et d'organisation 1h

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel :

La durée des PFMP est de 16 semaines (512h) ; elle se déroule, d'une part, en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées et d'autre part, au domicile privé de familles, de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap.

Chaque PFMP fait l'objet d'une évaluation comptant pour l'obtention du diplôme.

Durée de la formation

Une année scolaire dont 16 semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), 6 en structure médico-sociale et 10 au domicile privé

Cette formation est porteuse d'emploi et peut préparer également à une poursuite d'études en formation partielle (vers Aide-soignant, les métiers de l'animation ou du social).

Le titulaire de la Mention Complémentaire Aide à Domicile (MCAD), est de droit titulaire du DE AES spécialité « Accompagnement de la vie à domicile ».

Les poursuites d'études

- TISF Technicien de l'intervention Sociale et Familiale
- Bac Pro ASSP Accompagnement, Services et Soins à la Personne

Les passerelles et dispenses

Après sélection sur dossier et épreuve orale

Les titulaires de la MCAD peuvent accéder en cursus partiel aux DEAS (aide-soignant) DEAP (auxiliaire de puériculture)